

- FICHE DE POSTE -

Garde Moniteur(rice) - Plongeur(euse) Classe 1B - 2B

Secteur Territorial Littoral Est et Haute Mer

Résidence administrative à La Ciotat

Temps plein de catégorie B, poste uniquement ouvert aux fonctionnaires.

Poste à pourvoir le 1^{er} Octobre 2023. La date limite de réception des candidatures est fixée au 08 Septembre 2023.

Résidence administrative : La Ciotat

Encadrement : le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de secteur.

Personnel encadré : aucun.

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national urbain en Europe, à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la nouvelle métropole Aix-Marseille Provence (1,8 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Le territoire du Parc national des Calanques présente un patrimoine naturel exceptionnel, du fait de sa situation biogéographique méditerranéenne, qui se traduit notamment par

une importante diversité d'espèces et une répartition complexe des habitats depuis les canyons sous-marins, les fonds de calanques et le littoral où se jouent des interdépendances fortes entre la partie marine et terrestre, jusqu'aux sommets des montagnes. Les milieux terrestres et marins sont particulièrement riches et diversifiés tant du point de vue des habitats naturels que de la faune et de la flore. Soumis à de nombreuses menaces (incendie, pollution, travaux, surfréquentation), ces habitats et espèces imposent une connaissance, une protection et une gestion de haute qualité.

Contexte

L'équipe du secteur Littoral Est et Haute Mer est constituée de huit personnels dont le responsable de secteur et sera prochainement installée dans les locaux de la future Maison de Parc de la Ciotat.

Le secteur territorial Littoral Est et Haute Mer (LEHM) du Parc national des Calanques se caractérise par deux grandes entités : une partie terrestre de 3 700 ha et une partie marine de 28 450 ha. Ces entités sont réparties sur les communes de La Ciotat, Cassis et Marseille.

Le secteur LEHM est caractérisé par un littoral remarquable dont la géologie et les falaises maritimes sont spectaculaires. Le secteur marin du secteur LEHM comprend des faciès très diversifiés allant des petits fonds côtiers de roches à algues photophiles aux fonds coralligènes. Le secteur comprend plusieurs Zones de Non Prélèvement où toute forme de pêche est strictement interdite. Une réglementation spéciale encadre la pêche de loisir. Des suivis scientifiques en scaphandre autonome et en Palmes Masque et Tuba sont réalisés pour évaluer l'efficacité de l'effet réserve notamment.

2. MISSIONS

Définition du poste :

Le garde moniteur(rice) s'implique sur les missions terrestres et marines du secteur, il renforce l'équipe du secteur LEHM en apportant une expertise marine.

Le garde moniteur s'implique à terre sur les missions générales du secteur autour de la police de l'environnement, des suivis naturalistes, de l'accueil et l'information du public.

Sur la partie marine, le garde moniteur participe à l'animation territoriale de la politique du parc national. Il est un interlocuteur privilégié des différents acteurs de la mer.

Le garde moniteur s'implique dans la surveillance du territoire marin. Il participe à la police des pêches et aux contrôles des différents usages marins du territoire.

Le garde moniteur est le coordinateur d'une Aire Marine Educative (AME). Il prévoit avec la classe et selon les initiatives des élèves des actions pluriannuelles. Il prépare des animations en classe et sur le terrain.

Le garde moniteur intègre la cellule plongée du Parc national des Calanques composée

de cinq plongeurs certifiés classe 2B.

Missions spécifiques ou à acquérir :

- Gestion administrative et technique : participation à la rédaction de comptes rendus et de bilans (activités et gestion des espaces naturels du conservatoire du Littoral).

- Mission de Police de la nature : police des pêches (CRPM), code de l'environnement, code forestier, réglementation spéciale du cœur de parc.

- Information et communication auprès des publics : information, sensibilisation des publics locaux, des usagers, des touristes, sur les enjeux de la protection du Parc et de l'environnement, sur la réglementation, sur l'évolution des missions des PNx. Relations avec les pêcheurs professionnels (prud'homie de Cassis et de la Ciotat), les pêcheurs de loisir (pêche embarquée, du bord et chasse sous-marine), les plongeurs sous-marins, les transports de passagers, etc.

Encadrement d'une Aire Marine Educative.

- Suivi naturaliste : participation ou réalisation d'inventaires naturalistes (faune, flore, paysages, milieux naturels, habitats, patrimoine culturel) à terre et en mer.

La cellule plongée réalise des missions subaquatiques à l'échelle du territoire marin du Parc national des Calanques. Les plongées sont organisées au départ de Marseille ou de la Ciotat. Les missions relèvent :

- Evaluation de l'effet réserve des ZNP (comptage visuel des poissons)
- Suivi des faciès à coralligène vis-à-vis des changements globaux
- Suivi du corail rouge par photogrammétrie
- Suivi d'espèces invasives
- Relevé de capteurs acoustiques
- Etc

- Logistique Mer : Participe à la logistique des missions de plongée. Participe au bon fonctionnement du local plongée de la Ciotat. Participe au suivi des moyens nautiques de l'équipe avec le référent marin du secteur et la cellule logistique du Parc national.

Compétences requises :

Connaissances théoriques :

- Connaissances en environnement naturel, écologie, espaces protégés, compétences naturalistes méditerranéennes,
- Connaissance du Code Rural et de la Pêche Maritime, du Code de l'Environnement, de la réglementation des parcs nationaux,
- Connaissance en matière de protocoles scientifiques,
- Connaissance des procédures d'autorisation
- Connaissance des pratiques d'éducation à l'environnement et de relation avec les acteurs locaux
- Connaissance des compétences administratives des collectivités

Compétences techniques :

- Techniques d'orientation et d'observation,
- Pratique de terrain et de déplacement dans des conditions difficiles,
- Pratique de la navigation et connaissances des contraintes d'exercice en milieu marin
- Utilisation de matériels scientifiques et application de protocoles scientifiques,
- Techniques d'animation et de communication,
- Bonne maîtrise des logiciels Bureautiques, outils GPS
- Permis B, Permis côtier (extension hauturière appréciée)
- Plongeur Pro certifié classe 1B

Savoir être :

- Ecoute, sociabilité, pédagogie, ouverture d'esprit
- Aptitude au travail en équipe
- Rigueur, maîtrise de soi
- Adaptabilité aux multiples contextes et missions
- Sens pratique de l'observation, de l'analyse et de la synthèse
- Autonomie, disponibilité
- Bonnes capacités physiques

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail «Garde Moniteur(rice) - Plongeur(euse) Classe 1B - 2B».

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Mathieu IMBERT, responsable par intérim du secteur : mathieu.imbert@calanques-parcnational.fr

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.